



Avis

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal, dans sa séance du 4 mars 2024, a modifié les redevances en matière de gestion des déchets.

La délibération en question a été approuvée par le Ministre des Affaires intérieures en date du 25 mars 2024 (réf : 847xe3633).

Ce règlement est déposé au secrétariat communal conformément à l'art. 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Garnich, le 27 mars 2024